

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE (tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **22 Juillet 2015**
Date de Publication et d’Affichage : **31 Juillet 2015**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 30 Juillet 2015 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB, *Adjoint au Maire*
MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH
Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : MM. Luc SENDEL, Claude WINDSTEIN

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) : -



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ *Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal*
- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
- ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire*
- ❖ *Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs*

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace concernant l'équilibre budgétaire de la Commune et rectifications sur l'Exercice 2015 (Budget Principal et Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg)**
- 2. Attribution de subvention à la coopérative scolaire du R.P.I. pour une sortie pédagogique (REPORTÉ)**
- 3. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A.** Modification des membres et partenaires de l'Association de Chasse de La Petite-Pierre
 - B.** Marché du Réveillon en 2015
 - C.** Concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg à La Petite-Pierre le 8 Décembre 2015

❖ *Désignation d'un Secrétaire de séance*

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Didier TOUSSAINT** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Mercredi 15 Juillet 2015 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire
(par délégation du Conseil Municipal)*

Réunions depuis la dernière séance : -

Décisions du Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal : -

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Les élus sont informés du dépôt d'une déclarations d'intention d'aliéner concernant le bien situé en section AI, parcelle N° 44 (8 Rue du Lavoir), d'une superficie de 19,77 ares, bâti sur terrain propre et vendu en totalité, à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour le quel il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

❖ *Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs : -*

* * *

1. COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ALSACE CONCERNANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE ET RECTIFICATIONS SUR L'EXERCICE 2015 (Budget Principal et Budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg)

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 15 Juillet 2015, Mme le Maire rappelle aux élus que la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace a été saisie par le Représentant de l'État suite à l'adoption des documents budgétaires de l'Exercice 2015 de la Commune et du budget annexe de la chaufferie collective au bois, en raison de difficultés d'équilibre budgétaire nécessitant une nouvelle délibération de la part de l'organe délibérant.

La nouvelle décision, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la communication des propositions de la C.R.C.A., et devra comporter des mesures de redressement suffisantes au regard des propositions formulées par la Chambre.

Mme le Maire présente aux élus l'avis rendu le 29 Juin 2015 par la C.R.C.A. et portant sur les points suivants :

- 1) La recevabilité de la saisine,
- 2) Le délai imparti à la Chambre pour formuler des propositions,
- 3) Le défaut d'équilibre réel du budget (couverture de l'annuité en capital de la dette du budget principal et du budget annexe de la chaufferie au bois, inscriptions votées au budget primitif de la Commune),
- 4) Les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire (mesures intéressant le budget annexe de la chaufferie collective au bois, mesures intéressant le budget principal).

La Chambre Régionale des Comptes :

- propose d'apporter aux budgets votés pour l'Exercice 2015 (budget principal et budget annexe de la chaufferie collective au bois du Rebberg) les modifications reprises dans les tableaux annexés à son avis, afin de rétablir l'équilibre réel,
- demande au Conseil Municipal de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la communication des présentes propositions, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial,
- rappelle que ladite délibération doit être adressée dans le délai de 8 jours au représentant de l'État et à la Chambre Régionale des Comptes.

Après en avoir discuté, les élus décident d'apporter les modifications suivantes aux rectifications proposées par la C.R.C.A. :

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
Chap.	DEPENSES	Budget 2015 VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE	Chap.	RECETTES	Budget 2015 VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE
011	Charges à caractère général	270 886.83 €	- 20 809.00 €	- 20 809.00 €	250 077.83 €	013	Atténuations de charges	3 000.00 €			3 000.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 100.00 €	- 4 000.00 €	- 4 000.00 €	260 100.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	87 300.00 €	8 010.00 €	8 000.00 €	95 300.00 €
014	Atténuation de produits				- €	73	Impôts et taxes	365 661.00 €	79 339.00 €	25 566.00 €	391 227.00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 041.40 €	- 2 000.00 €	- 2 000.00 €	115 041.40 €	74	Dotations et participations	192 800.00 €	5 342.00 €	5 342.00 €	198 142.00 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus				- €	75	Autres produits de gestion courante	71 000.00 €			71 000.00 €
66	Charges financières	52 600.00 €	- 6 227.00 €	- €	52 600.00 €	76	Produits financiers				- €
67	Charges Exceptionnelles	37 300.00 €	125 000.00 €	65 000.00 €	102 300.00 €	77	Produits exceptionnels	1 800.00 €			1 800.00 €
68	Dotations provisions				- €	78	Reprises sur provisions				- €
022	Dépenses imprévues				- €						- €
023	Virement à la section d'investissement	5 500.00 €	- 5 500.00 €	- 5 500.00 €	- €						- €
002	Déficit de fonctionnement reporté				- €	002	Résultat de fonctionnement reporté	25 867.23 €	- 6 227.00 €	- 6 217.00 €	19 650.23 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	747 428.23 €	86 464.00 €	32 691.00 €	780 119.23 €		RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	747 428.23 €	86 464.00 €	32 691.00 €	780 119.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT											
						13	Subventions d'investissement	410 534.00 €	- 110 175.00 €	- 110 175.00 €	300 359.00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €			2 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	295 266.00 €		- 48 000.00 €	247 266.00 €
21	Immobilisations corporelles	19 500.00 €			19 500.00 €						- €
23	Immobilisations en cours	54 000.00 €	22 742.00 €		54 000.00 €						- €
	Opérations d'équipement	531 000.00 €	- 101 000.00 €	- 78 258.00 €	452 742.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	25 700.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	26 900.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500.00 €			130 500.00 €	103	Emprunt à taux 0 CDC	- €	- €	48 000.00 €	48 000.00 €
					- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	76 267.36 €	6 217.00 €	6 217.00 €	82 484.36 €
					- €	024	Produit des cessions		30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
					- €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 500.00 €	- 5 500.00 €	- 5 500.00 €	- €
001	Solde d'exécution négatif reporté	76 267.36 €			76 267.36 €						- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	813 267.36 €	- 78 258.00 €	- 78 258.00 €	735 009.36 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	813 267.36 €	- 78 258.00 €	- 78 258.00 €	735 009.36 €

La ventilation des modifications par article retenues par la Commune pour le Budget Général est la suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Général de l'Exercice 2015 de la Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

C/60628 : -2.123,- €
C/60631 : -500,- €
C/60632 : -500,- €
C/61522 : -6.186,- €
C/616 : -1.000,- €
C/6218 : -4.000,- €
C/6227 : -1.500,- €
C/6237 : -7.500,- €
C/6257 : -1.500,- €
C/6574 : -2.000,- €
C/66111 : -
C/6618 : -
C/665 : -
C/668 : -
C/67441 : +65.000,- €
C/023 : -5.500,- €

TOTAL DÉPENSES RECTIFIÉES : +32.691,- €

Recettes de fonctionnement

C/7022 : +8.000,- €
C/73111 : +16.566,- €
C/7381 : +9.000,- €
C/7411 : +5.342,- €
C/002 : -6.217,- €

TOTAL RECETTES RECTIFIÉES : +32.691,- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

C/2313 : -121.000,- €
C/2315 : +42.742,- €

TOTAL DÉPENSES RECTIFIÉES : -78.258,- €

Recettes d'investissement

C/10222 : +1.200,- €
C/103 (PTZ CDC) : +48.000,- €
C/1068 : +6.217,- €
C/1321 : -93.924,- €
C/1322 : -2.751,- €
C/1323 : -13.500,- €
C/1641 : -48.000,- €
C/024 : +30.000,- €
C/021 : -5.500,- €

TOTAL RECETTES RECTIFIÉES : -78.258,- €

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE AU BOIS DU REBERG DE L'EXERCICE 2015

Chap.	DEPENSES	BUDGET VOTE 2015	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE	Chap.	RECETTES	BUDGET VOTE 2015	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
011	Charges à caractère général	91 200.00 €	11 120.00 €	6 120.00 €	97 320.00 €	70	Ventes de produits	148 879.57 €	- 45 880.00 €	- 50 880.00 €	97 999.57 €
66	Charges Financières	7 100.00 €			7 100.00 €	76	Produits financiers				- €
67	Charges exceptionnelles				- €	77	Produits exceptionnels	35 000.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €	160 000.00 €
68	Dotations provisions	14 887.88 €			14 887.88 €	78	Reprises sur provisions				- €
023	Virement à la section d'investissement		68 000.00 €	68 000.00 €	68 000.00 €						- €
					- €	042	Opérations d'ordre, transfert entre section	16 898.00 €			16 898.00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	87 589.69 €			87 589.69 €	002	Résultat de fonctionnement reporté				- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		200 777.57 €	79 120.00 €	74 120.00 €	274 897.57 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		200 777.57 €	79 120.00 €	74 120.00 €	274 897.57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT											
20	Immobilisations incorporelles				- €	16	Emprunts et dettes assimilées	69 408.83 €	- 69 409.00 €	- 69 408.83 €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 700.00 €	311.00 €	311.00 €	2 011.00 €	021	Virement de la section d'exploitation		68 000.00 €	68 000.00 €	68 000.00 €
23	Immobilisations en cours	12 500.00 €	- 1 720.00 €	- 1 720.00 €	10 780.00 €						- €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 600.00 €		- 0.50 €	17 599.50 €						- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 897.33 €		0.67 €	16 898.00 €	040	Opérations d'ordre, transfert entre sections	14 887.88 €			14 887.88 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	35 599.38 €			35 599.38 €						- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		84 296.71 €	- 1 409.00 €	- 1 408.83 €	82 887.88 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		84 296.71 €	- 1 409.00 €	- 1 408.83 €	82 887.88 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Annexe "Chaufferie Collective au bois du Reberg"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

C/6152 : +6.120,- €

C/023 : +68.000,- €

TOTAL DES DÉPENSES RECTIFIÉES : +74.120,- €

Recettes de fonctionnement

C/706 : -50.880,- €

C/774 : +125.000,- €

TOTAL DES RECETTES RECTIFIÉES : +74.120,- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

C/1641 : -0,50 €

C/2153 : +311,- €

C/2315 : -1.720,- €

C/040 : +0,67 €

TOTAL DES DÉPENSES RECTIFIÉES : -1.408,83 €

Recettes d'investissement

C/1641 : -69.408,83 €

C/021 : +68.000,- €

TOTAL DES RECETTES RECTIFIÉES : -1.408,83 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver et de retenir les modifications budgétaires proposées ci-dessus pour le Budget Général de la Commune et le Budget annexe de la chaufferie Collective au bois du Reberg, étant donné la nécessité de rétablir l'équilibre réel du budget,
- de mettre en œuvre partiellement les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes à travers les mesures fiscales et tarifaires suivantes :

I. Modification des taux de fiscalité locale pour l'exercice 2015

NATURE DE LA TAXE	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2015 (en €)	TAUX INITIALEMENT VOTES en %	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT ATTENDU EN 2015	NOUVEAUX TAUX 2015	PRODUIT FISCAL TOTAL 2015 CORRIGE
Taxe d'Habitation	814 300.00 €	13.97	113 758.00 €	14.78	120 354.00 €
Taxe Foncière (bâti)	836 400.00 €	15.93	133 239.00 €	16.86	141 017.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	36 900.00 €	102.89	37 966.00 €	108.88	40 177.00 €
PRODUIT FISCAL TOTAL DE L'ANNEE 2015			284 963.00 €		301 548.00 €

soit une augmentation proportionnelle globale de la fiscalité locale de **8,99% au total pour l'année 2015** (+5,81% par rapport aux taux votés lors du Budget Primitif 2015), la C.R.C. prévoyant initialement une augmentation globale de 24,68%.

II. Actualisation du tarif de vente de chaleur de la Chaufferie Collective du Reberg

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport d'observations définitives du 16 Avril 2013, la Chambre avait relevé que la situation budgétaire de la Commune connaissait des tensions et que la collectivité risquait de ne pas disposer de toutes les ressources nécessaires pour rembourser sa dette dans les délais prévus si sa capacité d'autofinancement venait à se dégrader, et que, s'agissant de la situation financière du service de la chaufferie, la Chambre préconisait une augmentation des tarifs permettant d'atteindre un équilibre de la section d'exploitation et la prise en charge du déficit cumulé de cette section évalué à 150.000,- € au terme de l'exercice 2012,

CONSIDÉRANT qu'en section d'exploitation, les recettes prévisionnelles de vente de chaleur doivent couvrir les coûts de production par la chaufferie collective, et que le tarif de vente de chaleur R1 doit couvrir le coût du combustible à répartir sur la vente attendue de chaleur en 2015,

CONSIDÉRANT ENFIN que les tarifs sont restés inchangés depuis 2008, à savoir 0,062 €HT/kWh pour la vente de chaleur R1 et 420,- €HT/an pour l'abonnement R2 (7.150,- €HT/an pour les grands consommateurs),

Le Conseil Municipal décide :

- de suivre l'avis de la C.R.C. concernant l'augmentation du montant R1 actuel, sachant que le nouveau tarif resterait toutefois équivalent au prix du fuel domestique tel que fourni par la base de données sur les prix des produits pétroliers,
- de procéder également à une réactualisation du tarif de l'abonnement (R2) pour les pavillons individuels et les grands consommateurs.

Ces modifications tarifaires seront validées et deviendront effectives après une rencontre préalable avec les usagers de la Chaufferie Collective au bois qui se tiendra le 29 Août 2015.

III. Versement d'une dotation du budget principal sur le budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg

Le Conseil Municipal, au vu des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, décide, au titre de l'exercice 2015, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de **100.000,- €** du budget principal de la Commune vers le budget annexe de la chaufferie collective au bois pour en rétablir l'équilibre.

Le budget primitif 2015 de la Commune prévoyant initialement un versement de 35.000,- €, un montant complémentaire de 65.000,- € devra donc encore être versé au titre de cet exercice (C/67441 Charges Exceptionnelles sur le budget communal en dépenses, et C/77 Recettes Exceptionnelles sur le budget annexe de la chaufferie collective au bois).

Mme le Maire est autorisée à passer les différentes écritures comptables de régularisation nécessaires sur le budget principal et le budget annexe pour l'Exercice 2015, après validation de la présente décision par M. Le Préfet du Bas-Rhin dont copie sera également transmise à :

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace,
- Monsieur le Sous-préfet de Saverne,
- M. le Directeur des Services Fiscaux du Bas-Rhin.

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR : 13 voix

CONTRE : 0 voix

ABSEPTIONS : 0 voix

Fait et délibéré en séance le 30 Juillet 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU R.P.I. POUR UNE SORTIE PÉDAGOGIQUE (REPORTÉ)

3. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

A. Modification des membres et partenaires de l'Association de Chasse de La Petite-Pierre

M. Philippe VELTEN, Conseiller Municipal quitte momentanément la salle du Conseil Municipal

Les élus sont informés de la modification des membres et partenaires de l'Association de Chasse de La Petite-Pierre, suite à la dernière assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2015.

M. Francis MAGUIN ne faisant plus partie de l'Association, la nouvelle composition est donc la suivante :

1. M. Pierre KEHRER (Président) domicilié à 57050 LE BAN SAINT MARTIN
2. M. Eric CHARPENTIER (trésorier), domicilié à 57070 METZ
3. M. Jacques CRON (secrétaire), domicilié à 57290 FAMECK
4. M. Christophe HALTER (membre associé), domicilié à 67290 ZITTERSHEIM
5. M. Philippe TERVER (membre associé), domicilié à 75071 PARIS,
6. M. Philippe VELTEN (membre associé), domicilié à 67290 LA PETITE PIERRE
7. M. Matthieu SCHLEIFER (membre associé), domicilié à 67350 LA WALCK
8. M. Marc CECCARELLI (président d'honneur), domicilié à 57050 METZ

En l'absence d'observations, les nouveaux membres sont agréés par l'assemblée municipale.

B. Marché du Réveillon en 2015

C. Concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg à La Petite-Pierre le 8 Décembre 2015

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00.

Nadine HOLDERITH-WEISS		Luc SENDEL	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN		Charles SALING	
Rémy STRUB		Claude WINDSTEIN	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Alfred KLEIN		Noëlle MICHAELY	
Michel VOLKRINGER		Philippe VELTEN	
Emmanuel RENAUD		Didier TOUSSAINT	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD		Jean-Claude BARTH	
Éric HECKEL			

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
SAMEDI 29 AOÛT 2015 à 11H30 EN MAIRIE

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 31 Juillet 2015.